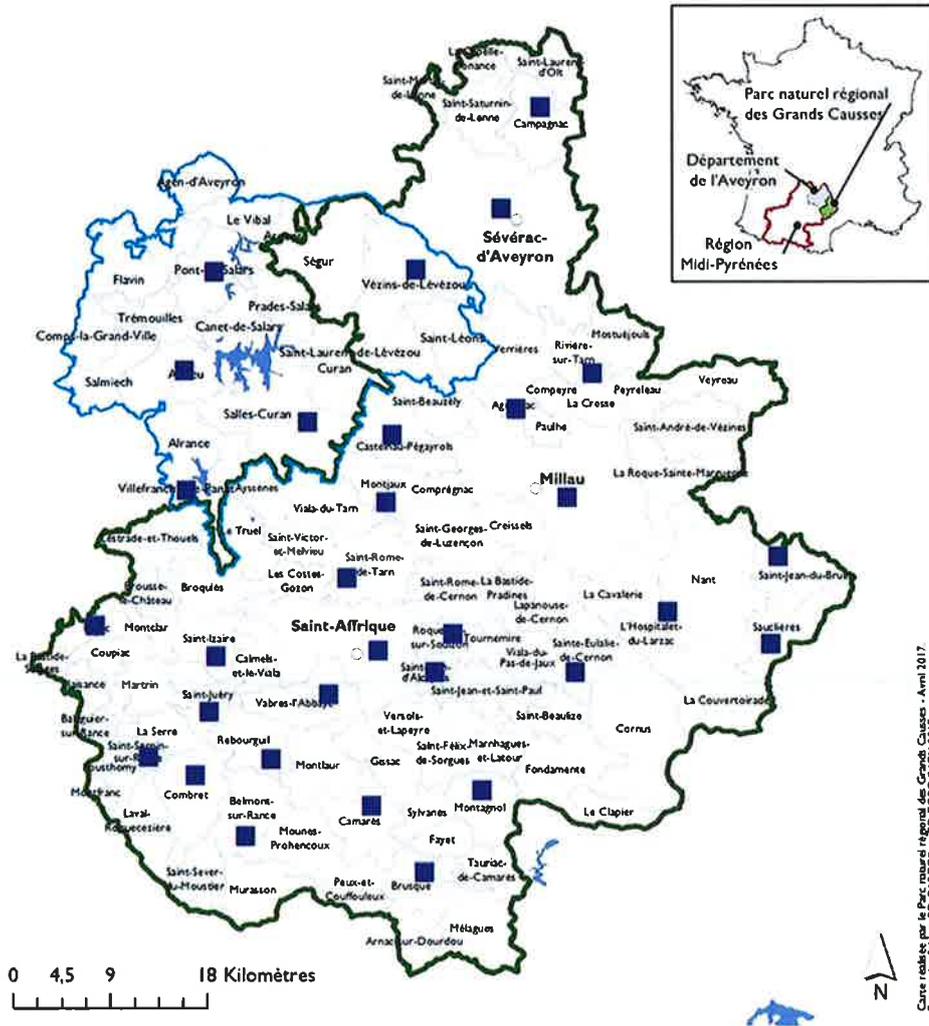


Territoire couvert par un financement LEADER sur la programmation 2014-2020



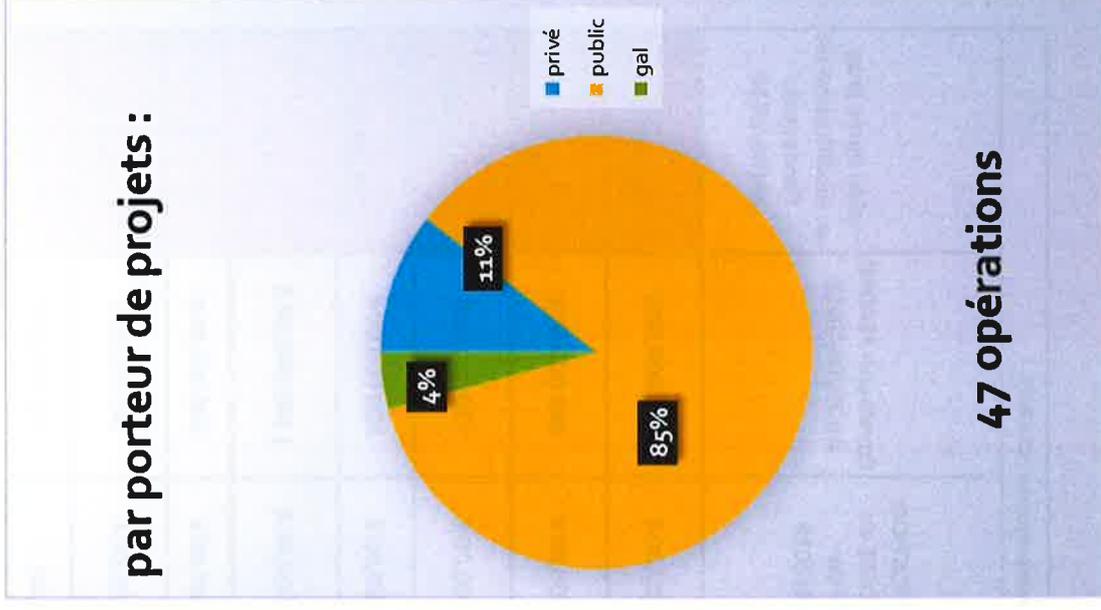
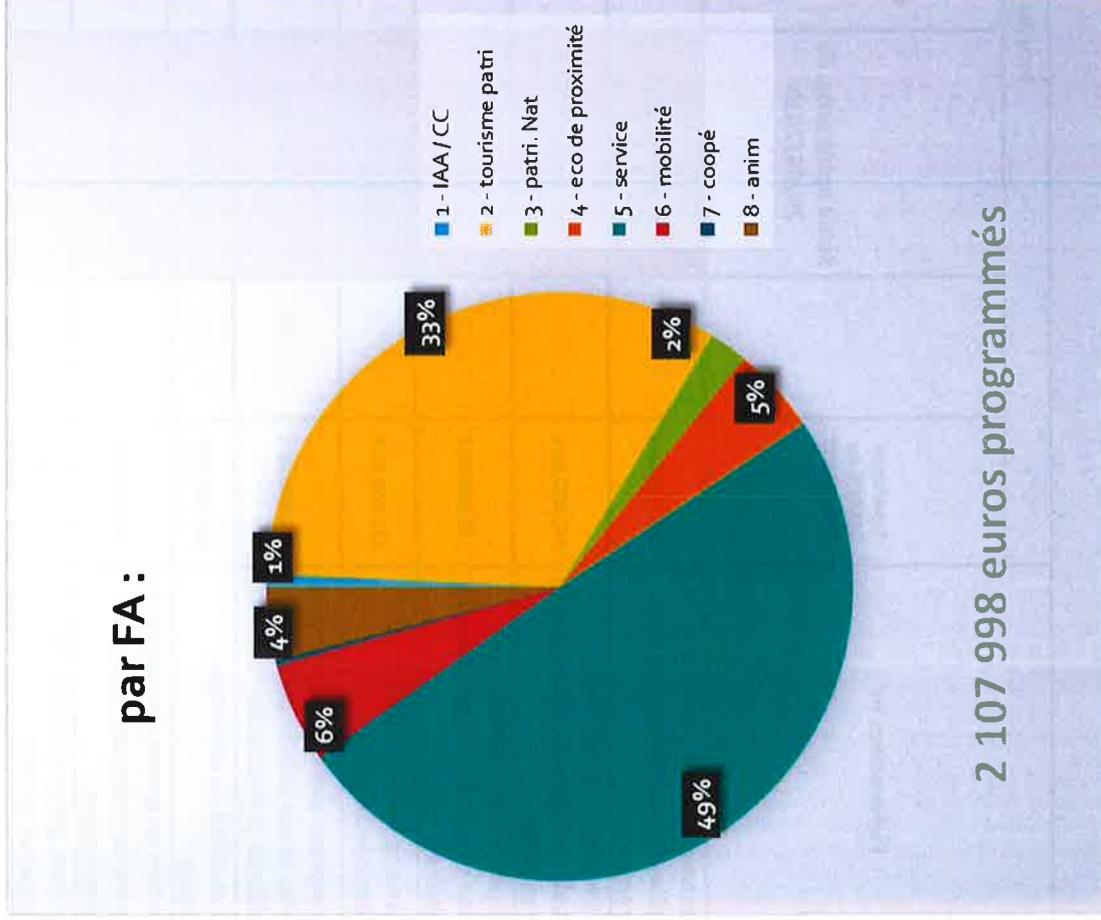
Programme LEADER 2014-2020 GAL Grands Causses



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Avril 2017.
Cotraitement des données par le BD CARTEP et BD TOPOR IGN 2017.

Total des paiements prévus sur 2014-2023							
	Fiche-action (n°)	Enveloppe FEADER Au 07/12/2017		Solde après prog. du 29/06/2018	MODIFICATION PROPOSEE au CP du 29/06/2018	Enveloppe FEADER Au 29/06/2018	solde après prog .et modification de l'annexe du 29/06/2018
19.2	1. gouvernance alimentaire, circuits-courts et industries agro-alimentaire	230 000,00 €	7,52%	215 000,00 €	- 70 000,00 €	160 000,00 €	145 000,00 €
19.2	2. développer un tourisme durable : randonnée, itinérance et patrimoines	665 000,00 €	21,73%	- 29 923,67 €	+ 30 000,00 €	695 000,00 €	76,33 €
19.2	3. le patrimoine naturel : un capital pour le développement du territoire	240 000,00 €	7,84%	194 068,00 €	- 70 000,00 €	170 000,00 €	124 068,00 €
19.2	4. développer et conforter l'économie de proximité	450 000,00 €	14,71%	349 396,93 €	- 70 000,00 €	380 000,00 €	279 396,93 €
19.2	5. composer une offre de services publics et aux publics pertinent, équilibrée et innovante	770 000,00 €	25,16%	- 274 136,57 €	+ 275 000,00 €	1 045 000,00 €	863,43 €
19.2	6. la mobilité au service du territoire	345 000,00 €	11,27%	228 201,00 €	- 65 000,00 €	280 000,00 €	163 201,00 €
19.3	7. mettre en œuvre des projets de coopération interterritoriaux ou transnationaux	60 000,00 €	1,95%	53 324,67 €	- 30 000,00 €	30 000,00 €	23 324,67 €
19.4	8. animer, gérer et évaluer le programme LEADER	300 000,00 €	9,80%	216 072,10 €	0,00	300 000,00 €	216 072,10 €
		3 060 000,00 €	100%	952 002,46€	0,00	3 060 000,00 €	952 002,46 €

REPARTITION DE L'ENVELOPPE PROGRAMMEE :



MODIFICATIONS A APPORTER

Le CP autorise, à l'unanimité des membres présents, M. le Président du GAL GRANDS CAUSSES - LEVEZOU à signer l'avenant n°4 reprenant les 2 modifications ci-après :

GAL GRANDS CAUSSES - LEVEZOU

Modification de
l'annexe 2 :

Eléments
financiers

Région (n°)	Total des paramètres pour 2018 2025					
	Developp FEADER Au 07/12/2017		solde après prog. du 29/06/2018	MODIFICATION PROPOSEE au CP du 29/06/2018	Enveloppe FEADER Au 29/06/2018	solde après prog et modification de l'annexe du 29/06/2018
10.1	180 000,00 €	75,5%	215 000,00 €	- 70 000,00 €	160 000,00 €	145 000,00 €
10.2	666 000,00 €	80,7%	- 29 923,67 €	+ 30 000,00 €	695 000,00 €	716,33 €
10.3	180 000,00 €	75,5%	194 068,00 €	- 70 000,00 €	170 000,00 €	124 068,00 €
10.4	490 000,00 €	80,7%	349 398,93 €	- 70 000,00 €	880 000,00 €	179 398,93 €
10.5	770 000,00 €	80,7%	- 274 130,97 €	+ 275 000,00 €	1 045 000,00 €	665,03 €
10.6	186 000,00 €	75,5%	228 201,00 €	- 65 000,00 €	280 000,00 €	163 201,00 €
10.8	66 000,00 €	75,5%	93 554,67 €	- 30 000,00 €	30 000,00 €	23 554,67 €
10.9	100 000,00 €	75,5%	218 072,10 €	0,00	300 000,00 €	218 072,10 €
	1 060 000,00 €		952 032,46 €	0,00	3 060 000,00 €	952 032,46 €

GAL GRANDS CAUSSES - LEVEZOU

Annexe 6 :

Modification à
apporter à la FA
n°2

Modification des conditions d'admissibilité de la FA n°2 pour permettre à la commune nouvelle de SEVERAC D'AVEYRON de bénéficier du LEADER pour l'harmonisation de sa signalétique.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE
Actions A1 / A2 / B6 : Une maîtrise d'ouvrage intercommunale est requise. La maîtrise d'ouvrage doit être portée par une Communauté de Communes ou une Commune Nouvelle.

EVALUATION A MI-PARCOURS et DOTATION COMPLEMENTAIRE

Deux procédures doivent être engagées :

- l'évaluation à mi-parcours et la demande de dotation complémentaire.

- L'EVALUTATION A MI-PARCOURS

L'Autorité de Gestion (la Région) nous demande de réaliser l'évaluation à mi-parcours d'ici la fin de l'année afin de mobiliser les partenaires et d'améliorer les pratiques. Il est proposé au CP de valider le plan d'évaluation à mi-parcours :

POUQUOI :

- Analyser les conditions de mise en œuvre du programme LEADER notamment pour expliquer d'éventuels écarts entre les objectifs de développement et les résultats atteints,
- Fournir des données au dispositif d'évaluation régional,

QUOI :

- vérifier la mobilisation des membres autour du programme leader et de faire un point précis du programme à mi-parcours et réorienter le programme avec la stratégie si besoin.
- Evaluer des indicateurs de réalisation et de résultat de chaque FA, afin de répondre aux questions évaluatives (voir tableau ci-dessous)

COMMENT :

- Évaluation quantitative menée par les animateurs du GAL.

Calendrier prévisionnel : validation plan d'évaluation = 29/06/2018, conduite de l'évaluation = juillet à septembre 2018, recommandations et plan d'action = octobre et novembre 2018, validation en CP = déc. 2018.

Le CP valide, à l'unanimité des membres présents, la démarche d'évaluation ainsi présentée.

QUESTIONS EVALUATIVES		
FA 1 - gouv. Alim, circuit court	comment LEADER contribue au renforcement de la filière Brebis ?	doss programmés producteurs mobilisés nombre d'IAA accompagnées nombre d'emplois créé, maintenus
FA 2 - tourisme durable	Comment LEADER contribue à structurer l'itinérance ?	km de sentiers balisés nbre d'entreprises aidées nbre de produits touristiques développés nbr de territoire interco dt la SIL a été harmonisée nombre d'emplois créé, maintenus
FA 3 - ressources naturelles	En quoi LEADER contribue à structurer une filière bois sur le territoire ?	doss programmés nbre propriétaires mobilisés nbre surface traitée nbre proprio ou prof. Sensibilisés nbr de vergers anciens recrées nombre d'emplois créé, maintenus
FA 4 - dev et conforter l'éco de proximité	comment une économie circulaire s'est elle ancrée au territoire ? En quoi l'attractivité du territoire s'est vue renforcée ?	doss programmés nbr d'entreprises aidées directement nombre d'emplois créé, maintenus nbr de dispositifs mis en place facilitant l'éco circulaire nbr de reprise d'entre > nbr de fermeture
FA 5 - offre de services	quelle est la plus value économique pour les projets accompagnés ? Quelle synergie urbain-rural s'est mise en place ? comment la stratégie LEADER contribue a relever le défi de la qualité de vie des populations et de l'attractivité ?	doss programmés nombre d'emplois créés, maintenus répartition de l'offre de soin et degré d'accessibilité en tps
FA 6 - mobilité	comment une économie circulaire s'est elle ancrée au territoire ? En quoi l'attractivité du territoire s'est vue renforcée ?	doss programmés nombre de PDIE, PDIA... prêt de velo elec nbr de pers touchés par cible nbr d'arrêt d'auto stop matérialisés kits autostoppeurs distribués
FA 7 - coopé	comment la coopération vient enrichir la stratégie du territoire ?	
FA8 - ANIMATION	plus value économique du programme ?	la mobilisation des crédits est conforme à la programmation initialement prévue ? Impact économique du programme sur le territoire ?
	clés de réussite de la gouvernance ?	l'animation a-t-elle permis des projets transversaux ? Quel est la mobilisation des membres du PC ? Dans quel mesure sont-ils relais du programme ?
	complémentarité LEADER-Charte PNR et SCOT ?	le programme LEADER s'inscrit-il en cohérence avec le projet de territoire ? En complémentarité avec les autres dispositifs ?
		doss programmés montant moyen de subv leader par doss montant moyen de depense publique par doss (= autofinancement) action de comm, d'information nbre CP nbre d'opé mobilisant un cofi région (contrat) nbre anim mois de mai mois de l'europe nombre d'emplois créé, maintenus I induits

- LA DEMANDE DE DOTATION COMPLEMENTAIRE

Le GAL GRANDS CAUSSES - LEVEZOU va déposer une demande de dotation complémentaire en septembre 2018 afin d'obtenir une enveloppe financière supplémentaire, qui viendra abonder les 3 060 000 euros d'enveloppe LEADER acquise. Ce dossier sera composé de :

1- Rappel de la stratégie du GAL

Le G.A.L GRANDS CAUSSES – LEVEZOU est composé de 108 communes, regroupées en 9 Communautés de Communes rassemblant au total 83 072 habitants (données INSEE 2014).

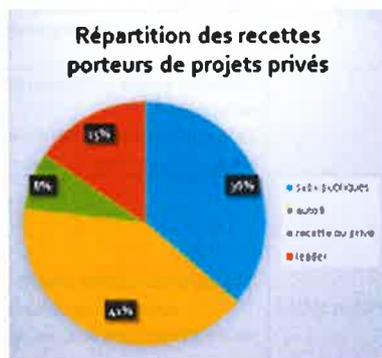
La stratégie du GAL s'articule autour de deux orientations phares :
 « **soutenir les filières phares du territoire et accompagner leur développement** » et
 « **renouveler et renforcer l'offre de de services pour répondre aux attentes des habitants et des acteurs économique** » qui sont déclinées en 8 fiches action :

- ① gouvernance alimentaire, circuits courts et industries agro-alimentaires,
- ② développer un tourisme durable autour de la randonnée,
- ③ les ressources naturelles : capital de développement pour les territoires,
- ④ développer l'économie de proximité,
- ⑤ composer une offre de services,
- ⑥ la mobilité au service du territoire,
- ⑦ coopérer,
- ⑧ animer le programme Leader.

2-3 : Bilan : Etat des lieux de la programmation et des actions d'animation du GAL

Ex : par porteurs de projets :

projets	subv publiques	autofi	recette ou privé	leader
15 960 436,90	6 433 421,74	7 187 393,00	231 624,61	2 107 997,54

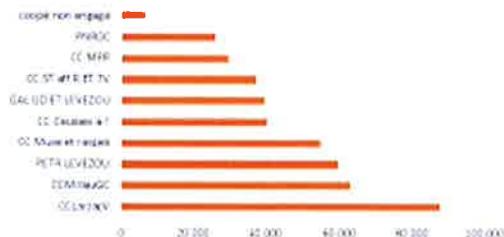


Par territoire :

	nbre de projets	LEADER	COÛT TOTAL
GALUD ET LEVEZOU	3	118 530,97	234 261,17
PNRGC	10	259 516,24	839 220,91
CC Escabac	6	378 655,00	5 663 427,00
CC Arzac V	3	292 500,00	2 829 630,81
	2	81 500,00	585 501,88
PETRIEVEZOU	6	558 900,00	2 054 838,49
CC Muse et raspot	4	219 000,00	1 848 360,58
CC St Martin	9	314 900,00	1 798 489,43
CC MRR	3	89 000,00	497 307,16
coopé non engagé	1	6 675,33	15 406,67
	47	2 107 997,54	15 960 436,90

25	192
LEADER / HAB (en €)	TOT / HAB (en €)

MONTANT MOYEN / DOSSIER / TERRITOIRE



4-Perspectives et enjeux

- Un portefeuille de projets conséquent,
- Des projets sur chaque FA, avec toujours une prédominance des FA 2 (tourisme et randonnées), FA4 (aménagements d'espaces publics) et FA5 (investissements structurants du territoire, comme les maisons de santé par exemple...)
- un besoin de plus de 1,6 millions d'euros pour mettre en œuvre la stratégie

INSTRUCTION LEADER

- Les acteurs :

L'autorité de gestion : La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée assure la gestion des fonds européens et coordonne la mise en œuvre des différents programmes.

Le GAL (Groupe d'Action locale), composé de :

- L'équipe technique Leader : assure l'animation et la gestion du programme Leader, accompagne les porteurs de projets dans le montage des dossiers.
- Le Comité de Programmation Leader (CP) : Instance décisionnelle du GAL : sélectionne les projets qui répondent à la stratégie définie sur le territoire.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) assure l'instruction réglementaire des dossiers, par convention de délégation avec la Région.

L'Agence de services et de paiements (ASP) est l'organisme payeur du FEADER, il est responsable des contrôles.

- Le rôle spécifique de la DDTM :

INSTRUCTION :

- vérification complétude dossier, conformité des pièces, respect des critères d'éligibilité et des autres points de contrôle
- émission AR de dossier complet,
- calcul du montant prévisionnel de l'aide.

Permet la présentation des dossiers en CP

DECISION :

- assure l'engagement comptable des dossiers (saisi dans OSIRIS)
- rédige les conventions d'attributions des aides

Permet l'engagement des subventions Leader

PAIEMENT :

- assure le contrôle administratif de la demande de paiement (saisi dans OSIRIS)
- réalise le contrôle sur site

Permet le paiement des subventions Leader

A la mise en place du programme leader 2014-2020 : signature de délégation des missions relatives à l'instruction des dossiers leader par les DDT entre la Région ex MP et les Préfets du département.

2017 : instructions ministérielles : 0.5 ETP par département pour instruction LEADER, postes LEADER en DDT non renouvelés dans certains départements, rumeur de dénonciation unilatérale de la convention par l'Etat...

Les services de la Région et d'autres GAL d'Occitanie nous ont informé du désengagement de plusieurs DDTM dans l'instruction des dossiers, ce qui nous a été confirmé localement par le Sous-Préfet de Millau. L'instructrice de la DDT doit abandonner progressivement ses missions relatives à l'instruction des fonds LEADER à partir du 1er juillet. A ce jour aucune solution n'existe même si les GAL du territoire sont prêts à s'impliquer.

CONCLUSION

Alain FAUCONNIER clôture la réunion et remercie l'ensemble des membres du Comité de leur participation.

Millau, le 02 juillet 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is positioned below the date and is enclosed within a hand-drawn rectangular frame that is open at the top and bottom.